



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : **31**

En exercice : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Dont pouvoirs : **9**

Date de la convocation : **17/03/2023**

Date d'affichage : **03/04/2023**

L'an **deux mil vingt trois, le vingt trois mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LES MONTS D'AUNAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Étaient présents : Mme Christine SALMON, Mme Chantal PUCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, M. Gilles LECONTE, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, Mme Brigitte GOURDIN, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Véronique BOUE, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, Mme Linda PERRINE, Mme Charène GOSSELIN, M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, M.

Germain LEHERQUER.

Étaient absents excusés : M. Nicolas BARAY, M. Emmanuel DEVAUX, Mme Caroline SAINT, M. Franck HELLOUIN, M. Tony RODRIGUES, Mme Harmonie LE BORDAIS, M. Mike BROUNAIS, M. Thierry ANNAERT, M. Romain TREFEU, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET.

Procurations : M. Nicolas BARAY en faveur de Mme Nathalie TASSERIT, M. Emmanuel DEVAUX en faveur de M. Rémi THERIN, Mme Caroline SAINT en faveur de Mme Véronique BOUE, M. Tony RODRIGUES en faveur de Mme Lydie OLIVE, Mme Harmonie LE BORDAIS en faveur de Mme Brigitte GOURDIN, M. Mike BROUNAIS en faveur de Mme Irène BESSIN, M. Thierry ANNAERT en faveur de Mme Chantal PUCEL, M. Romain TREFEU en faveur de M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET en faveur de Mme Martine JOUIN.

Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET : Budget Principal - Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Madame le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape substantielle de la procédure budgétaire.

En effet cette étape permet :

- d'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière de leur commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,
- de débattre sur les différents projets dans lesquels va s'engager la collectivité.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une procédure obligatoire en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2312-1, L4311-1 et L5211-26), informe des orientations budgétaires pour 2020 et invite le Conseil Municipal à débattre sur ces orientations.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose d'ouvrir le débat, les thématiques présentées dans le rapport d'orientations budgétaires, c'est à dire sur :

- Le contexte international, national et local de la préparation budgétaire (traduction notamment de la loi de finances pour 2023 sur les budgets des communes),
- Les enjeux de la préparation budgétaire,
- Les orientations pour le budget principal et les budgets annexes

Après exposé détaillé au vu du rapport d'orientations budgétaires,

VU le rapport d'orientations budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de l'invitation de Madame le Maire à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2023.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Vire et publication par voie
d'affichage le 03/04/2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Christine SALMON